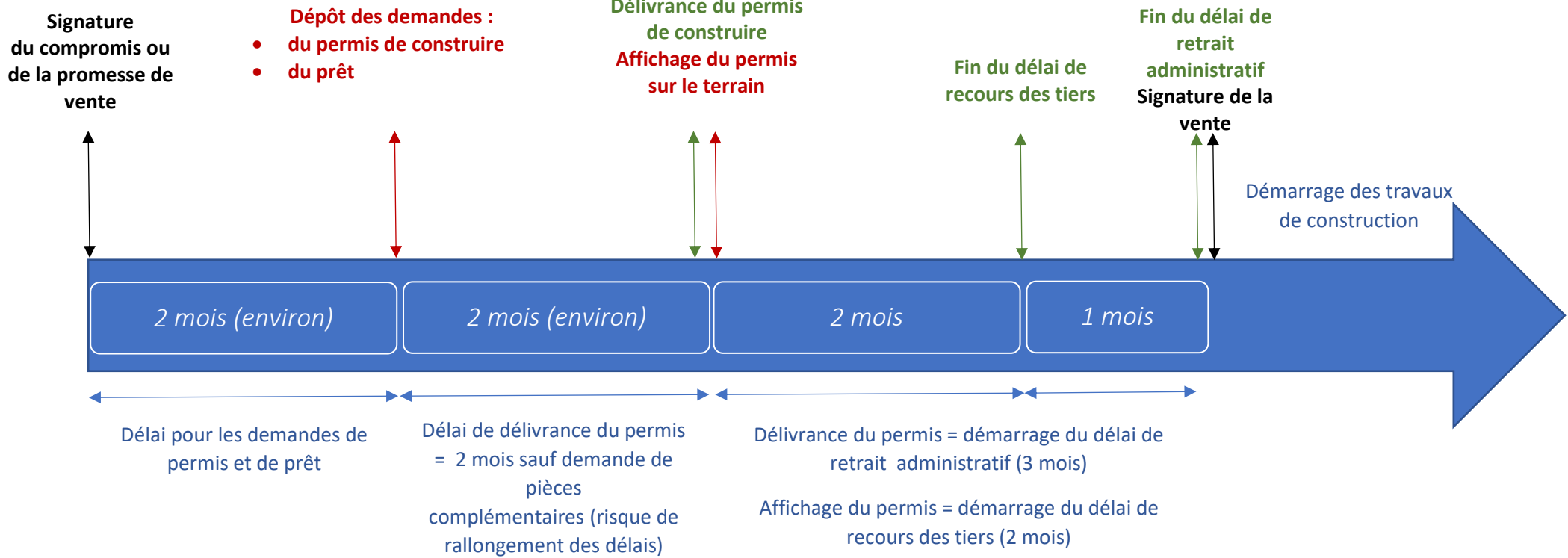


ACQUISITION D'UN TERRAIN A BATIR : démarches et planification du projet



La demande de prêt et son obtention ne doivent pas être trop anticipées, car la validité de l'offre de prêt est de 4 mois et doit coïncider avec la fin des délais de recours ; à moins de négocier avec la banque un rallongement conventionnel du délai légal de sa validité.

Pour éviter cela : rdv en amont avec le service instructeur et l'architecte conseil, pour déposer un dossier conforme immédiatement.

Bien conserver des preuves d'affichage du permis de construire (preuve permettant de valider le démarrage du délai de recours) : passage d'huissier, attestation d'un voisin, ...Etc.

Délai minimum entre le compromis et l'acte définitif de vente

7 mois

